

# RÉSEAU DES PARLEMENTAIRES DE L'ASIE DU SUD-EST CONTRE LA CORRUPTION

## LA DÉCLARATION DE MANILLE

**N**ous, **REPRÉSENTANTS** des législatures des pays de l'Asie du Sud-est, déterminés à faire bénéficier nos peuples aux cultures différentes des avantages de la paix, du progrès et de la croissance,

**convaincus** que la corruption affaiblit les économies et porte atteinte aux institutions politiques et sociales,

**conscients** du fait que la corruption donne lieu au gaspillage de ressources limitées, prive les populations de l'infrastructure et des services de base dont elles ont besoin et engendre l'inégalité, l'inéquité et l'injustice,

**comprenant** que la corruption crée une distorsion dans la distribution des fruits de la croissance et, par conséquent, élargit le fossé entre les riches et les pauvres,

**conscients** du fait que la corruption fait augmenter les coûts de production et donne lieu à des biens et des services de qualité inférieure,

**déterminés** à renverser la culture de la corruption, à restaurer la dignité de nos peuples et à créer dans notre région un système fondé sur l'intégrité, la transparence et l'imputabilité,

**comprenant** que la collaboration entre les pays est indispensable pour lutter contre la corruption,

**DÉCIDENT PAR LES PRÉSENTES** de s'engager, collectivement et individuellement, à réaliser le programme d'action suivant :

1. Demander, entériner et appuyer la ratification de la Convention des Nations Unies contre la corruption pour hâter son entrée en vigueur.
2. Favoriser une étroite collaboration entre les législateurs de la région et avec des organismes multilatéraux pour instaurer un front commun durable contre la corruption.
3. Faire du Réseau des parlementaires de l'Asie du Sud-est contre la corruption (SEAPAC) un cadre de coopération et de collaboration, un centre d'échange d'information et d'expertise et une ressource pour aider les législatures de la région à réévaluer leurs lois et à en promulguer de nouvelles pour remplir nos obligations internationales.
4. Réévaluer en profondeur l'état de nos lois, de nos normes, de nos systèmes et de nos stratégies pour déterminer leur pertinence et leur cohérence par rapport à nos obligations internationales en matière de lutte contre la corruption et conformément à l'esprit et aux principes de la présente Déclaration.
5. Promouvoir la participation de tous les secteurs de la société à l'avancement du principe de la primauté du droit et à l'instauration des principes de bonne gouvernance dans la conduite des affaires publiques et privées.

**ET NOUS DÉCIDONS DE PLUS PAR LES PRÉSENTES** d'inviter nos peuples respectifs à nous soutenir et à se joindre à nous dans cette lutte.

Fait à Manille (Philippines), le 1<sup>er</sup> avril 2005.

CHEA CHETH  
*Cambodge*

EDGARDO J. ANGARA  
*Philippines*

WANG KAI YUEN  
*Singapour*

CHEA KIM  
*Cambodge*

AQUILINO Q. PIMENTEL, JR.  
*Philippines*

PENNY LOW  
*Singapour*

THACH SETHA  
*Cambodge*

EMMANUEL JOEL J. VILLANUEVA  
*Philippines*

BOONTON DOCKTHAISONG  
*Thaïlande*

NEAV SITHONG  
*Cambodge*

JUAN PONCE ENRILE  
*Philippines*

CHAROEN KANTHAWONGS  
*Thaïlande*

NHEM THAVY  
*Cambodge*

JUAN M. FLAVIER  
*Philippines*

PRATIN SANTIPRABHOB  
*Thaïlande*

IMAM ANSHORI SALEH  
*Indonésie*

RICHARD J. GORDON  
*Philippines*

NOD ANH DZUNG  
*Vietnam*

ENI KHAIRANI  
*Indonésie*

OSCAR L. GOZOS  
*Philippines*

HO THI TUYET VAN  
*Vietnam*